

**ARTISTES ET ARTISANTS
PERMIS DE VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(SAISON 2017)**

Les artistes et artisans sont priés de noter, relativement aux demandes de permis de vente sur le domaine public pour la saison 2017, les informations suivantes :

- les demandes de permis doivent être déposées du 11 au 14 octobre 2016, de 8 h 30 à 15 h;
- les comités d'évaluations tiendront leurs séances dans la semaine du 24 octobre 2016 et au besoin les jours subséquents;
- les séances d'attribution des emplacements auront lieu comme suit :
- artisans : le 23 novembre 2016 à 10 h;
- artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait : le 24 novembre 2016 à 10 h;
- artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation : le 24 novembre 2016 à 13 h.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'émission des permis se feront du 1^{er} au 28 février 2017 au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements peut communiquer avec la Division des communications et des relations avec les citoyens au 514 872-6158.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie